



LA DÉFENSE ANTIMISSILE BALISTIQUE BOUCLIER MILITAIRE OU DÉFI STRATÉGIQUE ?

Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées du Sénat
**Rapport d'information n° 733 (2010-2011) de MM. Jacques Gautier,
 Xavier Pintat et Daniel Reiner, Sénateurs**

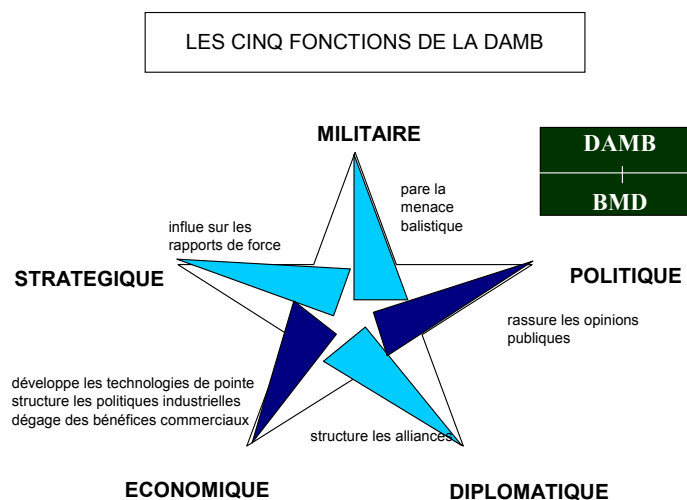
Au sommet de Lisbonne (novembre 2010), l'OTAN a décidé d'étendre son programme de défense antimissile de théâtre à la protection des territoires et des populations, tranchant un débat engagé en son sein depuis 2002.

La France est entrée dans ce processus à reculons. Elle ne conteste plus la compatibilité doctrinale entre défense antimissile et dissuasion nucléaire, mais n'a que peu de marges financières pour réaliser les investissements nécessaires. Elle a toujours du mal à élaborer une stratégie.

Il faut reconnaître que la défense antimissile balistique (DAMB) est un objet complexe qui ne se réduit pas à sa fonction militaire.

Une chaîne DAMB exige de nombreux outils - satellites, radars, intercepteurs – dont la combinaison dépend de l'objectif poursuivi.

À la question « que faut-il faire ? », il n'y a pas de réponse satisfaisante.



La réponse dépend de ce que l'on veut faire au travers de la DAMB : parer une menace militaire ; rassurer son opinion publique ; tenir sa place dans l'Alliance, développer des technologies de pointe et dégager des bénéfices commerciaux au profit de ses entreprises ou préserver son autonomie stratégique ?

Or que veut-on faire exactement ?

I. La DAMB : un objectif ambitieux, des questions en suspens

1. Un objectif ambitieux

L'OTAN s'est fixée à Lisbonne, l'objectif d'« assurer la couverture totale et la protection de l'ensemble des populations, du territoire et des forces des pays européens de l'OTAN ».

En termes financiers, l'engagement programmatique est pour l'instant limité aux 200 millions d'euros nécessaires sur 10 ans pour doter de fonctionnalités

supplémentaires le système de commandement et de contrôle (C2) dont l'OTAN prévoit de se doter en matière de défense de théâtre, et pour lequel elle avait programmé un investissement de 800 millions d'euros. La contribution française s'élève à 12% du financement de ces programmes.

En termes capacitaires, la future DAMB territoriale de l'OTAN reposera en quasi-totalité sur les systèmes de détection et d'interception américains qui seront progressivement déployés en Europe d'ici 2020. Des contributions nationales pourront s'y ajouter, sur une base volontaire.

2. Des questions en suspens

La DAMB de l'OTAN sera-t-elle réalisée avec ou sans la Russie ? En dépit de la volonté de coopération affichée à Lisbonne, les divergences demeurent fortes.

Son commandement sera-t-il « otanien » ou américain ? S'exercera-t-il selon des règles définies à 28 et adaptées à la protection du territoire européen si les moyens déployés sont exclusivement américains ?

L'Europe sera-t-elle exonérée des charges liées à sa protection ? Quel réel degré de protection peut-elle attendre si elle s'en remet uniquement à des moyens soumis aux impératifs financiers et stratégiques des Etats-Unis ?

II. Des nations européennes peu impliquées, un dilemme pour la France

1. Des Nations européennes peu impliquées

Il n'y a pas de vision européenne commune sur un projet pourtant destiné à protéger le territoire européen. Seules quelques nations européennes sont engagées dans des programmes de défense antimissile, mais ils ne concernent que la défense de théâtre.

Pour l'Europe, la menace est lointaine, les coûts paraissent hors de portée dans un contexte de réduction des budgets de défense et il paraît naturel que les Etats-Unis assument l'essentiel du fardeau.

2. Un dilemme pour la France

La France pourrait être tentée par une implication *a minima*. Elle ne veut pas se

laisser entraîner dans une course à la technologie et peut se considérer protégée par sa dissuasion.

Il s'agirait cependant d'une option par défaut, qui écornerait son autonomie et sa posture stratégiques. Ignorer les développements liés aux technologies de l'interception serait prendre un risque pour la crédibilité à long terme de notre dissuasion nucléaire. Enfin, l'industrie française dispose de toute la gamme des compétences nécessaires pour participer à la DAMB. Faute d'investissements dans ce domaine, son décrochage technologique serait inévitable.

III. La nécessité de faire des choix, rapidement

1. Les cartes de la France

La France est le seul pays européen dont les industriels maîtrisent les technologies de l'ensemble de la chaîne DAMB.

Astrium et Thales en particulier maîtrisent la compétence d'architecture. Ce sont les seuls en Europe à être capables de lire les plans de l'architecte américain, à condition de leur en donner les moyens.

Astrium est présent sur l'alerte spatiale, grâce au démonstrateur Spirale qui a donné d'excellents résultats, et Thales sur le radar à très longue portée (TLP).

Sur les effecteurs, MBDA a développé des compétences d'excellences grâce aux programmes SAMP/T et PAAMS et au missile Aster block 1. Elle dispose des compétences nécessaires pour développer un intercepteur endo-atmosphérique, Aster block 2, à condition là aussi de lui en donner les moyens.

Enfin, Astrium, qui construit les missiles de la dissuasion nucléaire française, est la seule entreprise européenne à pouvoir développer un intercepteur exo-atmosphérique.

Si la France devait se doter d'une chaîne complète de DAMB on peut estimer qu'il lui en coûterait au minimum de l'ordre de

700 à 800 millions d'euros par an, comme le montre le tableau ci-après.

Coûts estimatifs sur dix ans : 2012 - 2022

	Budget en M€	Etudes Amont (PEA)	Programme (développement et production)	TOTAL
Alerte avancée	Système spatial (1 satellite)		700	700
	Radar - TLP (1 radar)	30	170	200
		<u>30</u>	<u>870</u>	<u>900</u>
SAMP/T PAAMS	SAMPT/T - Aster block 1 NT (évolution du missile)		30	30
	GS 1000 (2 radars déployables et intégrés)		280	280
	Evolution PAAMS sur les 2 fregates Horizon	10	300	310
		<u>10</u>	<u>580</u>	<u>590</u>
Nouveaux effecteurs	Aster block 2	200	1 500	1 700
	Exoguard (une batterie de 32 intercepteurs) - développement 1 milliard + production 0,5 milliard	270	1 500	1 770
	Radar de désignation d'objectif (2 radar) longue portée	50	300	350
	Lanceurs maritimes (2 fregates DAMB)	100	1 400	1 500
		<u>620</u>	<u>4 700</u>	<u>5 320</u>
C2 Français DAMB (SCCOA 5)		50	550	600
TOTAL		710	6 700	7 410

2. Les recommandations de la Commission des affaires étrangères et de la défense du Sénat

Il convient en premier lieu de préserver notre autonomie stratégique et notre dissuasion. Cela suppose, notamment, la mise en place d'un centre national de la défense antimissile, regroupant les experts nationaux, le déploiement d'un satellite d'alerte avancée, la mise en place d'un C2 national et le lancement d'un PEA sur l'interception exo-atmosphérique.

Il conviendrait ensuite de mieux associer le Parlement aux travaux de révision du Livre blanc et d'organiser un débat parlementaire. Si la France doit s'engager plus avant dans la DAMB, un consensus politique est nécessaire.

En troisième lieu, il convient de redonner une chance à l'Europe de la défense en organisant une conférence à l'AED. S'il est bien un domaine où l'Europe devrait faire une coopération structurée, c'est celui-là.

Industriellement, il convient d'aider et d'encourager les entreprises les plus aux prises à la compétition internationale, qui affrontent des industriels eux-mêmes fortement aidés par leur gouvernement.

Enfin, militairement, Il convient de concentrer nos efforts pour parer la menace la plus probable dans les dix années à venir : celle des missiles à courte et moyenne portée à tête manoeuvrante.

LES PROPOSITIONS DU RAPPORT

	<i>en millions d'euros</i>
1 Constituer un centre national de la défense antimissile	20
2 Tenir ses engagements en matière d'alerte d'avancée	
a. lancer le programme de capacité spatiale d'alerte avancée - étudier encore une fois toutes les coopérations possibles	700
b. lancer un démonstrateur de Radar à très longue portée (TLP)	30
c. développer une capacité C2 français - adaptée à la DAMB	600
3 Lancer un PEA sur l'interception exo-atmosphérique	270
4 Mieux associer le Parlement aux travaux du Livre blanc Organiser un débat parlementaire sur la DAMB	
5 Faire organiser par l' Agence européenne de défense une conférence européenne sur la DAMB - envisager une coopération structurée en cas de succès	
6 A l'issue de cette conférence, se doter d'une ou plusieurs des capacités suivantes en coopération si possible - seul si nécessaire	
✪ Doter le SAMP/T d'un radar de désignation d'objectif de type GS 1000 et Aster block	180
✪ Développer l'Aster block 2 et un radar de désignation d'objectif	1 200
✪ Faire évoluer le PAAMS vers une capacité DAMB	200
✪ Constituer une capacité franco-allemande ou européenne d'ABIR	20
TOTAL SUR DIX ANS :	3 220

			
Commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées http://www.senat.fr/commission/etr/index.html Secrétariat : 01 42 34 46 29 Courriel : secretariat-affetra@senat.fr			
Jacques GAUTIER Sénateur des Hauts-de-Seine		Xavier PINTAT Sénateur de la Gironde	
		Daniel REINER Sénateur de Meurthe-et- Moselle	
Le présent document et le rapport complet n° 733 sont disponibles sur internet www.senat.fr Le rapport peut également être commandé auprès de l'Espace Librairie du Sénat - Tél : 01.42.34.21.21 Courriel : espace-librairie@senat.fr - Adresse : 20, rue de Vaugirard - 75291 Paris Cedex 06			